



Elections complémentaires suite aux modifications statutaires de la MOT

I. Le Conseil d'Administration

a) Composition (cf. liste actuelle du Conseil d'Administration ci-jointe)

Le Conseil d'Administration comprend selon l'article 10-1 des statuts :

- **Les représentants des membres associés¹**, à jour de leur cotisation, à raison au plus d'un représentant par entité nationale concernée dans chaque site transfrontalier
- **Le représentant de la Caisse des Dépôts**
- **Trois membres adhérents choisis par l'Assemblée Générale**

Les représentants de la DIACT, du Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer et des autres ministères intéressés assistent aux réunions.

b) Election du nouveau représentant de la Caisse des Dépôts

- Jean-Marc GARNIER (au poste de Trésorier et en tant qu'administrateur)

c) Election complémentaire au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale du 15 juin 2006 à Mulhouse peut procéder à l'élection complémentaire des représentants des membres adhérents suite aux modifications des statuts par l'Assemblée Générale Extraordinaire du même jour. Le nouveau texte des statuts définit les membres adhérents selon quatre collèges :

« - Les représentants des membres adhérents issus des quatre collèges suivants, nommés par l'Assemblée Générale après concertation de chaque collègue en interne :

- « *Etats - Régions* » avec 3 représentants,
- « *Départements* » avec 2 représentants,
- « *Entreprises* » avec 3 représentants,
- « *Fédérations, réseaux et autres structures* » avec 3 représentants.

¹ Les membres associés sont des personnes morales publiques et privées représentant l'ensemble des personnes publiques et privées, sur un même territoire (art.5 des statuts).

Sont membres du collège :

- « *Etats - Régions* » : *les représentants des Etats et Etats fédérés, des régions françaises et collectivités territoriales étrangères de même niveau territorial,*
- « *Départements* » : *les représentants des départements français et collectivités territoriales étrangères de niveau territorial équivalent,*
- « *Entreprises* » : *les représentants des entreprises publiques et privées,*
- « *Fédérations, réseaux et autres structures* » : *les fédérations, les réseaux et autres structures n'entrant pas dans les catégories précitées. »*

Pour les membres adhérents l'Assemblée Générale peut donc élire les représentants des collèges suivants :

- Collège « Etats – Régions » (3 représentants)

Actuellement, les collectivités susceptibles d'être représentées au sein de ce collège sont :

- Principauté d'Andorre
- République et Canton de Genève
- Collectivité territoriale de Corse
- Conseil Régional Aquitaine
- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Kent County Council
- Région Wallonne

- Collège « Départements » (2 représentants)

Actuellement, les collectivités susceptibles d'être représentées au sein de ce collège sont :

- Conseil Général des Alpes Maritimes
- Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
- Conseil Général des Pyrénées Orientales
- Conseil Général de Seine Maritime
- Conseil Général du Haut-Rhin

- Collège « Entreprises » (3 représentants)

Actuellement, un représentant au Conseil d'Administration. Les structures susceptibles d'être représentées au sein de ce collège sont :

- EDF
- SNCF
- Transdev

- Collège « Fédérations, réseaux et autres organismes » (3 représentants)

Actuellement, un représentant au Conseil d'Administration. Les structures susceptibles d'être représentées au sein de ce collège sont :

- ACFCI
- FNSEM
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Agence d'Urbanisme de la Région Dunkerquoise (AGUR)

II. Election supplémentaire d'un Vice-président de la MOT

Suite aux modifications des statuts par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2006 l'Assemblée Générale du 15 juin 2006 à Mulhouse peut procéder à l'élection supplémentaire d'un Vice-président de la MOT « issue d'une région française ou d'une collectivité territoriale étrangère de niveau équivalent ».



**MEMBRES ACTUELS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ADMINISTRATEURS :

Lille Métropole Communauté Urbaine

Pierre MAUROY
Président

**Agence Transfrontalière pour
le développement de l'Eurocité
Basque Bayonne-San Sebastian**

Alain LAMASSOURE
Vice-Président
Vice-Président de la M.O.T.

**Communauté d'agglomération
de la Riviera Française**

Jean-Claude GUIBAL
Président
Député-Maire de Menton,
Vice-Président de la M.O.T.

Caisse des dépôts et consignations

Jean-Marc GARNIER

Ville de Mulhouse

Christiane ECKERT
Secrétaire
Adjointe au maire de Mulhouse

COPIT

Serge HUSTACHE
Vice-Président IDETA (intercommunale wallonne)
Pedro KETELS
Administrateur LEIEDAL (intercommunale
flamande)

**Association Transfrontalière
de l'Agglomération du Pôle Européen
de développement**

Frédéric BRIGIDI
Président

Association Zukunft SaarMoselle Avenir

Michael BURKERT

Président

Président du Stadtverband de Sarrebruck

Céleste LETT

Vice-Président

Député-Maire de Sarreguemines

Communauté Urbaine de Strasbourg

Pascal MANGIN

Vice-Président

Chargé des Affaires Européennes

**Communauté de Communes
du Pays de Gex**

Etienne BLANC

Président

Ville d'Annemasse

Roger VIOUD

Maire-Adjoint

Ville de Bastia

Emile ZUCCARELLI

Maire

**Agence Transfrontalière pour
le développement de l'Eurocité
Basque Bayonne-San Sebastian**

Fernando TAPIA

Co-Gérant

Député, Diputación Foral de Gipuzkoa

SNCF

André Pierre BOLLER

Chef du Département Projets

FNSEM

Paul BLANC

Sénateur des Pyrénées Orientales